Synthèse

Séminaire "Qualité de l'espace public et du cadre de vie"

La Communauté Yvelinoise de la Transition Ecologique, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, le Cerema et le CAUE des Yvelines a organisé, le 21 juin 2022, **un séminaire à l'attention des collectivités territoriales yvelinoises**. S'inscrivant dans le cycle d'évènements « Produire des opérations de logements durables pour une meilleure qualité de vie », ce séminaire se concentrait sur la qualité des espaces publics et du cadre de vie.
L'espace Chanorier, à Croissy-sur-Seine, a accueilli cet évènement qui s'est clôturé par une visite guidée du site. En séance, les **présentations variées et les retours d'expérience des collectivités** ont réuni près de 80 participants.

Espace Chanorier, Croissy sur Seine

Introduction

Introduction par M. Cornalba

Le séminaire est introduit par MM Daniel CORNALBA, conseiller communautaire délégué Nature en Ville et Protection des forêts à la CAGBS, et Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires des Yvelines. Ils soulignent **l'importance d'une relation dynamique entre les collectivités territoriales et la DDT78**. Produire 70 000 logements par an en Ile de France est un impératif pour que chacun puisse être logé. Mais ces constructions ne doivent pas se faire au détriment de la biodiversité, de la perte de terres arables, et des risques induits par l'artificialisation des sols. Ainsi, un nouveau modèle d'aménagement de la ville est à créer : une ville désirable, cohérente, qui ne s'étale pas et qui est respectueuse de ses habitants et du monde qui l'entoure. Ce séminaire est **l'occasion de partager des solutions d'urbanisme durable**, qui réinterrogent notre modèle pour construire une ville sobre et résiliente.

Présentations

Le sol, une ressource naturelle

La loi « Climat et Résilience » est le fruit d'un processus de verdissement de l'aménagement du territoire depuis 1967. Elle introduit **la notion d'artificialisation, qui est une notion plus exigeante que la consommation d'espaces NAF, car elle prend en compte les fonctions du sol**. Cependant, jusqu'en 2031, la loi ne prendra en compte que cette seconde notion, faute de pouvoir mesurer l'artificialisation. Le ZAN, pour l'instant, ne protège donc pas la pleine terre en ville. C'est pourtant une ressource rare et précieuse, la production de la ville ne doit donc pas s'enfermer dans la comptabilité mais **intégrer dans sa réflexion les enjeux de protection des sols**.
Quelques éléments de bilan des consommations d'espaces sont présentés. En Île-de-France, l'activité économique est plus contributrice que le logement, à la différence des autres régions françaises. Dans les Yvelines, sur les 10 dernières années, la consommation nette d'espaces naturels agricoles et forestiers s'établit à 110-120ha par an. Ce sont essentiellement les espaces agricoles qui disparaissent, au profit de l'habitat et de l'activité. L'outil en ligne Cartoviz, développé par l'IPR, permet d'analyser les consommations d'espaces à différentes échelles.

Une ville sobre et désirable

Plusieurs notions à prendre en compte sont développées dans les présentations :

- Les aspirations des ménages : dans une étude menée par le Cerema, les personnes interrogées accordent une importance prégnante à un cadre de vie naturel & apaisant quel que soit leur lieu de vie, ainsi qu'à la sécurité et aux services. L'étude interroge également les usages des espaces verts, qui portent essentiellement sur la recherche de calme et assez peu sur l'aspect récréatif, ainsi que les solutions de densification les mieux acceptées. Les usages des espaces naturels et l'acceptabilité de la densification varient selon la typologie du territoire habité par les personnes interrogées.

- La qualité de l'air : la pollution aérienne présente un impact significatif sur la santé, même en deçà des seuils de l'OMS, recommandés pour protéger la santé des populations et étant bien plus sévères. Pour réduire ces impacts, il est possible de réduire les émissions, mais également l'exposition. C'est là que la conception des espaces entre en jeu, car l'exposition se trouve fortement réduite dès que l'on s'éloigne des sources, la décroissance étant la plus forte dans les premiers mètres. Quelques solutions, à intégrer dès le début de la conception, sont présentées : installer des écrans, éloigner les activités sensibles (crèches, logements), favoriser les mouvements d'air, etc.

- L'adaptation au changement climatique : on distingue les évolutions tendancielles du climat et les aléas extrêmes. Les premières sont l'augmentation de la température moyenne, l'assèchement des sols etc. Les aléas extrêmes regroupent notamment les vagues de chaleur, les sécheresses et les précipitations extrêmes. En Île-de-France, les principaux marqueurs climatiques sont les suivants : élévation de la température moyenne de 2°C depuis le milieu des années 1950, diminution du nombre de jours de gel, des précipitations extrêmes plus intenses à l'avenir et une multiplication du nombre de jours de vagues de chaleur (ce nombre pouvant atteindre une trentaine de jours dans le scenario le plus pessimiste, d'ici 2040-2070). C'est en anticipant ces tendances dans l'aménagement des villes qu'il sera possible de s'adapter pour mieux les gérer.

Tables rondes

Des solutions fondées sur la nature

St Arnoult en Yvelines : la commune compte utiliser l'ancienne voie de chemin de fer pour aménager une continuité écologique et de mobilités douces (passage de la véloscénie). Pour cela, un séquençage, travaillé avec l'aide du PNR et du CAUE, permet de créer des ambiances paysagères qui rythment le parcours. L'un des principaux obstacles est la maîtrise foncière, qui nécessite un travail de long terme.

Sartrouville : La ville a lancé des projets participatifs, proposés par les services et choisis par la population. La participation citoyenne est intégrée tout au long de la réalisation.

- Le premier projet présenté est la création de 2 micro-forêts urbaines via la méthode Miyawaki, qui constitueront des îlots de fraîcheur. Les essences sont choisies en concertation, et la plantation est réalisée avec les écoles, qui intègrent ce projet à leur programme éducatif. Les résultats sont très positifs (meilleure relation avec les écoles, meilleure intégration des services techniques). Budget : 10k€ pour 500m².

- Le second projet présenté est l'éco-pâturage. Sur 60ha d'espaces engazonnés, la ville a choisi de ne plus tondre sur 40 % d'entre eux : 8 sites d'éco-pâturage accueillent des espèces protégées : chèvres des fossés, vaches bretonnes pie bleue, vaches... qui sont louées à un éco-paysagiste 7 à 10 mois dans l'année. Son fonctionnement nécessite 30k€ de budget par an, ce qui comprend la surveillance du troupeau, l'installation des clôtures et abris et la location du troupeau.

Agence de l'Eau Seine Normandie :
En ville, l'eau de pluie présente 3 comportements : évapotranspiration via les végétaux, infiltration dans le sol, et ruissellement. L'objectif des projets financés par l'AESN est de limiter ce dernier. L'exigence minimale est l'abattement des pluies courantes (80 % des pluies annuelles) c'est-à-dire 10mm en 24h. Le diaporama détaille les conditions de financements. L'AESN est à contacter dès l'avant-projet, car elle peut apporter également un soutien technique pour l'élaboration d'un projet vertueux.

Table ronde "revêtements perméables"

L'usage de revêtements perméables

L'étang-la-ville : La perméabilisation des cours d'école s'inscrit dans le PCAET de l'agglomération, en liant les aspects de prévention des inondations et des îlots de chaleur urbains. Le projet s'appuie sur 9 mois de concertation avec les riverains, équipes éducatives, enfants et parents. Il s'accompagnera d'une réhabilitation thermique des bâtiments, avec l'enjeu de maintenir les activités pendant les travaux. Budget : 1,7M€ (perméabilisation, mur de soutènement, salle de sport).

Le Mesnil le Roi : Le projet était initialement centré sur la construction de nouveaux bâtiments pour l'école, puis une réflexion sur les espaces libres a été menée, avec l'aide de l'association Espaces. La cour d'école désimperméabilisée permettra l'infiltration des pluies décennales grâce à des noues et toitures végétalisées. Suite à celui-ci, d'autres projets sont en réflexion pour les espaces autour de l'église et la cour de récréation de l'école élémentaire. Budget : 250k€ pour la cour dont 50k€ de VRD déjà prévus dans le projet initial.

Montesson : La réhabilitation d'un parking fut l'occasion de réfléchir à sa désimperméabilisation, notamment grâce à l'accompagnement de l'association Espaces. La structure choisie est une structure alvéolaire semée. Ce stationnement présentait plusieurs avantages : la faible rotation permet aux végétaux de prendre racine plus facilement, et les travaux ont été restreints car la structure existante sous l'asphalte était déjà perméable. La ville compte réfléchir ensuite à l'échelle du centre-ville, et instaurer un zonage des eaux pluviales dans le PLU. Budget : 25k€ dont 15k€ subventionnés par l'AESN.

Domaine de Dampierre : L'ouverture au public du domaine de Dampierre nécessite la création d'un parking pour accueillir le public. Afin de limiter au maximum l'impact sur le terrain actuellement naturel, un revêtement perméable a été choisi : mélange terre-pierre pour les zones de stationnement et stabilisé pour les circulations.

Association Espaces : au sein de cette association qui a vocation à réinsérer des personnes en difficulté dans le monde du travail via des chantiers d'écologie urbaine, une cellule d'animation accompagne les porteurs de projet sur le volet gestion des eaux pluviales et végétalisation de leurs projets d'aménagement. Les publics accompagnés sont les collectivités territoriales, les bailleurs, promoteurs, copropriétés etc, sur un périmètre regroupant une trentaine de communes situées à l'Est des Yvelines. L'accompagnement porte sur les aspects techniques en lien avec les financeurs dans le montage des dossiers de demande de subvention (agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France).

Des espaces de convivialité pour un meilleur cadre de vie

Les Loges en Josas : La ville a initié en 2016 la création de jardins partagés et familiaux. On pourrait ques-tionner l'intérêt d'un tel équipement dans une commune rurale dominée par l'habitat pavillonnaire, mais l'engouement de la population est très important. Initialement impulsé par la mairie, le projet est ensuite porté par les habitants réunis en association. Il y a aujourd'hui 12 parcelles de jardins familiaux et 3 de jardins partagés, soumis à une charte de bonnes pratiques (bio, préservation du paysage etc). Budget : mise à disposition du terrain et 2k€ d'investissement.

Le second projet, l'épicerie participative, a été lancée en 2020, sur le modèle de l'EPI de Châteaufort, qui a donné des conseils et mis à disposition sa plateforme internet. Une association d'habitants gère le fonctionnement, en profitant d'un local mis à disposition par la mairie. Cette initiative permet un accès plus facile à des produits locaux, et un engagement de nouveaux citoyens dans la vie de leur commune. Budget : mise à disposition du local et paiement des fluides.

La mairie souhaite engager d'autres projets pour lesquels elle peut compter sur le soutien de la population, notamment pour un projet de maraîchage biologique.

Guyancourt : La réhabilitation du Mail des Saules débuté en 2018 a permis de modifier la végétation du mail afin qu'elle soit plus adaptée aux conditions climatiques actuelles et à la composition du sol. Des registres étaient mis à disposition des habitants pour leur permettre de déposer leurs propositions. Un jardin potager ouvert à tous a été plusieurs fois évoqué. La mairie a ainsi facilité la rencontre entre les habitants désireux de participer à ce projet et les a accompagnés pour créer une association porteuse du projet. Ils ont accepté de suite que le jardin soit ouvert à tous, condition inhérente à la mise à disposition du terrain. Un composteur de quartier a permis de valoriser les bio déchets du quartier et l'amendement du terrain.

Le Quai des Possibles est un tiers-lieux dédié à l'accompagnement des citoyens et entrepreneurs dans la transition écologique. Installé dans une ancienne gare de la grande ceinture à St Germain en Laye, de nombreux ateliers et évènements y sont organisés. Le lieu dispose également d'un potager urbain en démonstration.

Visite du jardin de l'espace Chanorier

Crédits photo : DDT78, CAUE78

Rendez-vous aux prochains évènements !

- Visite de terrain à la rentrée
- Séminaire de clôture en fin d'année

Réalisation : Cerema, juillet 2022